

SELARL Régis CAPPELAERE – Xavier PRUNAUX

Huissiers de Justice Associés

Siège social :

20 Place saint Pierre – 55000 BAR LE DUC

Tel : 03.29.79.28.33 Fax : 03.29.79.52.10

Ligne constat : 03.29.77.89.60

Email : cappelaere.prunaux@wanadoo.fr



**PROCES VERBAL DE CONSTAT
EN DATE DU 25 JUILLET 2015**



Objet

CONSTAT HOMOLOGATION D'UN RECORD DE VITESSE

LE FARDIER DE CUGNOT

BOULEVARD DE LA ROCHELLE

(55000) BAR LE DUC

Demandeur

UCIA

16 BOULEVARD DE LA ROCHELLE

(55000) BAR LE DUC



S.E.L.A.R.L

Régis CAPPELAERE & Xavier PRUNAUX

Huissiers de Justice Associés

20 Place Saint Pierre – BP 34

55001 BAR LE DUC

Téléphone : 03 29 79 28 33 – Fax : 03 29 79 52 10

**SECOND
ORIGINAL**

PROCES VERBAL DE CONSTAT

ACTE SOUMIS A LA TAXE D'ENREGISTREMENT

Le SAMEDI VINGT-CINQ JUILLET DEUX MILLE QUINZE

A LA REQUETE DE

L'**U.C.I.A** - Union Commerciale, Industrielle et Artisanale de BAR LE DUC dont le siège est 16 Bd de la Rochelle (55000) BAR LE DUC, représentée par sa représentante légale en exercice et domicilié en sa qualité audit siège.

LAQUELLE ME DECLARE

Qu'ils organisent une manifestation commerciale avec des véhicules anciens sis à BAR LE DUC - Boulevard de la Rochelle.

Qu'à cette occasion, la réplique du Fardier de Cugnot, véhicule à vapeur ancien considéré comme le premier véhicule automobile de l'histoire, circulera sur le Boulevard de la Rochelle à BAR LE DUC.

Qu'ils souhaitent faire homologuer les performances de cette réplique et plus particulièrement la vitesse en kilomètres par heure à laquelle peut rouler le Fardier de Cugnot.

Qu'ils me requièrent aux fins d'être présent afin de constater la vitesse maximale atteinte en kilomètres par heure réalisée par le véhicule.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, **Xavier PRUNAUX**, Huissier de Justice associé de la S.E.L.A.R.L Régis CAPPELAERE et Xavier PRUNAUX, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la Résidence de BAR LE DUC, y demeurant 20 Place Saint Pierre, soussigné,

Me suis rendu ce jour 25 Juillet 2015, à 16 heures, à (55000) BAR LE DUC - Boulevard de la Rochelle où, en présence de Monsieur BOULET, Représentant de l'UCIA et sur ses instructions et désignations, j'ai procédé à mes constatations comme il suit :

En ma présence, un véhicule de la police nationale immatriculé DN 008 GL se stationne sur la voie publique, Boulevard de la Rochelle.

Monsieur Bruno SOURDEVAL, Gardien de la paix et Madame CERON Ruth, Adjoint de sécurité sortent du véhicule, se présentent et installent un appareil radar à jumelles au milieu de la chaussée.

(Clichés Photographiques n° 1-2)

Monsieur SOURDEVAL me remet le carnet métrologique de l'appareil :

Il s'agit d'un appareil cinémomètre.

Numéro de série : 3256.

Marque : SAGEM.

Modèle : EUROLASER.

Décision d'approbation numéro : 97.00.251.002.1 du 15/05/97
00.00.251.001.1 du 06/10/00.

PREMIERE AFFECTATION

Unité : CSP BAR LE DUC.

Date de mise en service : 22/09/2003.

La dernière vérification réglementaire a été effectuée le 24/06/2015 par la société SGS AUTOMOBILE SERVICE dont le siège est 1 Place du Gué de Maulny (72000) LE MANS.

(Clichés Photographiques n° -3-4)

Le gardien de la paix règle le système d'alarme du radar sur 3 kms/h me précisant que le radar sonnera si la vitesse est supérieure à 3 kms/h.

(Clichés Photographiques n° 5-6)

PREMIERE TENTATIVE

Le Fardier de Cugnot roule à une vitesse de 4 kms/h au démarrage.

Il atteint ensuite la vitesse de 5 kms/h puis celle de 6 kms/h.

(Clichés Photographiques n° 7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30)

DEUXIEME TENTATIVE

Le Fardier de Cugnot atteint une vitesse maximale de 6 kms/h lors de cet essai.

(Clichés Photographiques n° 31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48)

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré et de tout ce qui précède, et j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur trois feuilles de papier, auquel j'ai annexé quarante huit clichés photographiques qui en font partie intégrante et indissociable, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT

Article 16 : Rémunération Libre	240.00 €
Article 18 : Frais de Déplacement	7.67 €
Total H.T.	247.67 €
T.V.A.	49.53 €
Taxe Forfaitaire	11.16 €
TOTAL T.T.C.	308.36 €

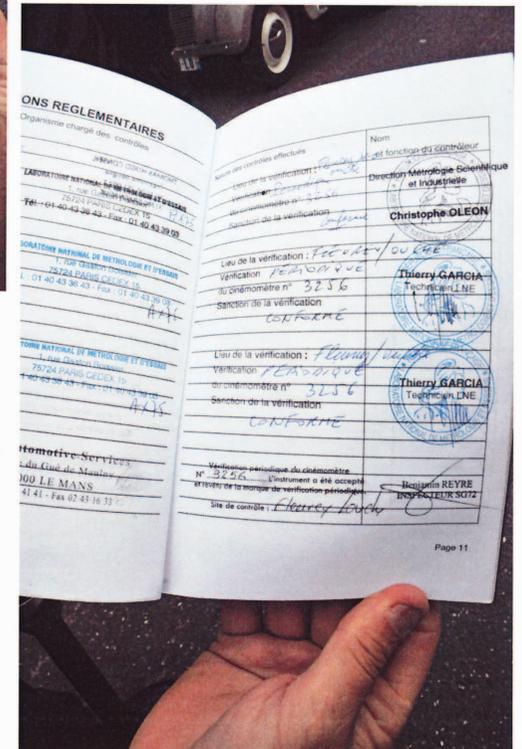
Me Xavier PRUNAUX



PROCES VERBAL DE CONSTAT
 Le 25 Juillet 2015
 UCIA
 Clichés Photographiques n°1-2



PROCES VERBAL DE CONSTAT
 Le 25 Juillet 2015
 UCIA
 Clichés Photographiques n°3-4



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°5-6



3

PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°7-8



4

PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°9-10



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°13-14



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°15-16







PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°25-26



13

PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°27-28



14

PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°29-30



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°31-32



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°33-34



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°35-36



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°37-38



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°39-40



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°41-42



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°43-44



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°45-46



PROCES VERBAL DE CONSTAT
Le 25 Juillet 2015
UCIA
Clichés Photographiques n°47-48

